

Règlement intérieur salle de musique

Réouverture le LUNDI 2 NOVEMBRE

Il reste **OBLIGATOIRE** de **porter un masque** ainsi que de vous laver les mains régulièrement. Des distributeurs de **gel hydro-alcoolique** sont à votre disposition **dans tous les lieux qui accueillent les élèves et les personnels de l'établissement.**

La limite est de **4 personnes maximum** dans la salle.

Des **créneaux limités à 2H** par réservation.

Pas plus de **2 réservations par semaine.**

Il sera impératif de **respecter les règles de distanciations sociales** (un mètre minimum) avec les autres musiciens. Il sera donc important de nous informer du **nombre de personnes présentes** au moment de la réservation.

Pas de rassemblements dans la salle.

Chaque créneau sera suivi d'un **temps d'aération minimum de 30 minutes** afin de respecter les mesures sanitaires.

Vous ne pourrez accéder aux salles que sur autorisation des AED du foyer. Les séances devront impérativement **finir à l'heure prévue** afin de laisser le temps nécessaire à l'aération pour la session suivante.

Les **élèves** utilisateurs de la salle de musique devront **assurer eux même la désinfection des instruments utilisés** (le matériel de désinfection sera mis à leur disposition).

Enfin, nous vous demandons de :

- Ne pas apporter de nouvelles assises dans la salle de musique.
- Respecter un temps de désinfection des instruments utilisés de 10 minutes après utilisation. Merci de prendre vos dispositions afin de respecter ce temps avant de rendre la salle.
- **Privilégier au maximum l'utilisation de votre propre matériel** (instruments, baguettes de batterie, médiateurs, métronomes et accordeurs, etc...).

Il est donc très important de nous tenir informé rapidement si vous ne pouvez pas les honorer votre réservation ou désirer l'annuler !